

**Régie municipale de  
l'assainissement**

2023 Route Nationale  
74120 MEGEVE  
Tél. : 04.50.91.09.09  
Fax : 04.50.91.09.00



**Objet :** Demande de renseignements assainissement

Madame, Monsieur

Vous nous avez adressé une demande de renseignement. Cette demande nécessite le contrôle effectif, sur site, du raccordement.

Le contrôle n'est pas obligatoire pour l'assainissement collectif, cependant, sans investigation, nous ne pourrons vous délivrer aucun document. En effet, même si votre bien est situé en zone d'assainissement collectif, il est possible qu'il ne soit pas raccordé et fasse intervenir un assainissement non collectif.

Lorsque le bien est situé dans un immeuble collectif, seul le raccordement de l'appartement concerné est vérifié, mais des indications sur l'ensemble du bâtiment peuvent être délivrées. Les remarques de non-conformité sont alors transmises au syndic de copropriété pour action.

Suite à une délibération prise par le conseil d'administration de la Régie des Eaux, l'établissement d'un formulaire d'informations sur l'assainissement est payant à Megève selon le nouveau système de tarification suivant :

**Coût du contrôle de raccordement : 45 € HT / heure (1 heure minimum)**

**+ Coût de traitement du dossier : 20 € HT**

Si vous souhaitez recevoir le formulaire, nous vous demandons de nous retourner cette télécopie, datée et signée « Bon pour Accord ».

Dans l'attente et vous remerciant par avance,

Recevez, Madame, Monsieur nos sincères salutations.

Attention : le formulaire délivré par nos services est un formulaire de renseignements sur les raccordements du bâtiment, il ne s'agit pas d'un procès-verbal de conformité.

**Julien BRANCHEREAU**  
**Agent chargé de gestion des réseaux**

Nombre de pages y compris celle-ci : 1

---

Date :

Fait à :

Coordonnées téléphoniques et adresse du propriétaire :

Personne à contacter pour accéder au lieu :

Signature :  
(mention « bon pour accord »)